

SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Québec, tenue le vendredi 18 décembre 2009, à 13 h 15, à l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

Sont présents: M. le maire Régis Labeaume, président
M. Richard Côté, vice-président
M. François Picard, vice-président
M. Simon Brouard
Mme Geneviève Hamelin
M. Sylvain Légaré
Mme Julie Lemieux
Mme Michelle Morin-Doyle
Mme Marie-Josée Savard

Assistent également: M. Alain Marcoux, directeur général
Mme Suzanne Canac Marquis, directrice générale adjointe
M. Gilles Noël, directeur général adjoint
M. Guy Renaud, directeur général adjoint
M. Alain Thériault, directeur général adjoint
M^e Sylvain Ouellet, greffier

Monsieur le maire Régis Labeaume préside la séance.

CE-2009-2518 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux d'agrandissement du Centre de foires d'ExpoCité et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 525 - AJ2009-152 (Ra-1511)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'agrandissement du Centre de foires d'ExpoCité et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 525;
 - 2° l'autorisation aux services administratifs à présenter, pour et au nom de la ville, une demande de subvention additionnelle au Fonds Chantiers-Canada sur la base d'un projet d'agrandissement du Centre de foires d'ExpoCité d'un coût estimé de 35 094 733 \$.
-

CE-2009-2519 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion d'une convention à intervenir entre la Ville de Québec et « Le Carnaval de Québec », qui se tiendra du 29 janvier au 14 février 2010, relativement au versement d'une subvention au montant de 270 000 \$ et à la fourniture de services, pour un montant de 222 000 \$ - DT2009-110 (CT-DT2009-110) — (Ra-1511)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation pour la conclusion d'une convention à intervenir entre la Ville de Québec et « Le Carnaval de Québec », relativement au versement de la subvention de 270 000 \$, dans le cadre du « Carnaval de Québec », selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de convention joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° l'autorisation pour le versement d'une subvention au montant de 270 000 \$ à « Le Carnaval de Québec », en vue de l'organisation et de la tenue de cet événement, qui se tiendra du 29 janvier au 14 février 2010, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget 2010 par les autorités compétentes pour le Bureau du développement touristique et des grands événements;
- 3° la prise d'acte des dépenses des services municipaux reliées à la tenue de la prochaine édition du « Carnaval de Québec », soit la somme de 222 000 \$, ces fonds sont disponibles dans chacun des services municipaux concernés, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget 2010 par les autorités compétentes pour chacun des services mentionnés au volet « Impacts financiers ».

CE-2009-2520 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion d'une convention à intervenir entre la Ville de Québec et « Spectacle aérien international de Québec inc. », relativement au versement d'une subvention de 180 000 \$, dans le cadre de la réalisation de l'événement « Spectacle aérien international de Québec 2010 » et aide technique - DT2009-125 (CT-DT2009-125) — (Ra-1511)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation pour la conclusion d'une convention à intervenir entre la Ville de Québec et « Spectacle aérien international de Québec inc. », relativement au versement de la subvention de 180 000 \$, dans le cadre de la réalisation de l'événement « Spectacle aérien international de Québec 2010 », le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de convention joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° l'autorisation pour le versement d'une subvention au montant de 180 000 \$, à « Spectacle aérien international de Québec inc. », en vue de l'organisation et de la tenue de cet événement, qui se déroulera du 11 au 13 juin 2010.

CE-2009-2521 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du budget de fonctionnement 2010 d'ExpoCité - EX2009-024 (Ra-1511)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du budget de fonctionnement d'ExpoCité pour l'exercice financier 2010, joint en annexe au sommaire décisionnel.

CE-2009-2522 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation de la convention collective intervenue avec le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec (FISA), qui représente des employés occasionnels d'ExpoCité et du domaine de la culture, des loisirs, des sports et de la vie communautaire - RH2009-1288 (CT-RH2009-1288) — (Ra-1511)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation de la convention collective de travail, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans le document joint en annexe 2 au sommaire décisionnel et conformément aux conditions indiquées audit sommaire.

CE-2009-2523 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du renouvellement de la convention collective du personnel occasionnel du secteur des loisirs - RH2009-1312 (CT-RH2009-1312) — (Ra-1511)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'approbation du renouvellement de la convention collective du personnel occasionnel du secteur des loisirs selon les conditions mentionnées au sommaire décisionnel;
 - 2° l'autorisation au Service des ressources humaines pour modifier la convention collective du personnel occasionnel du secteur des loisirs, conformément aux conditions mentionnées audit décisionnel.
-

CE-2009-2524 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du budget du Réseau de transport de la Capitale pour l'exercice financier 2010 - FN2009-079 (Ra-1511)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du budget du Réseau de transport de la Capitale pour l'exercice financier 2010, dont copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel.

CE-2009-2525 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2010-2011-2012, relié aux responsabilités d'agglomération de la Ville de Québec - Adoption du programme triennal d'immobilisations relié aux responsabilités de proximité - FN2009-078 (Ra-1511)

Il est résolu que le comité exécutif recommande :

- 1° au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2010-2011-2012, qui représente des investissements de 1 630,5 M\$;
- 2° au conseil de la ville d'adopter le programme triennal d'immobilisations 2010-2011-2012, qui représente des investissements de 1 630,5 M\$.

CE-2009-2526 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption des prévisions budgétaires 2010 reliées aux responsabilités d'agglomération de la Ville de Québec - Adoption des prévisions budgétaires 2010 reliées aux responsabilités de proximité - FN2009-080 (Ra-1511)

Il est résolu que le comité exécutif recommande :

- 1° au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2010, pour un montant total de 1 127,5 M\$ dont 570 437 416 \$ sont reliés aux compétences d'agglomération;
 - 2° au conseil de la ville d'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2010, pour un montant total de 1 127,5 M\$ dont 557 062 584 \$ sont reliés aux compétences de proximité.
-

CE-2009-2527 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour l'acquisition de la mise à jour et l'entretien d'un logiciel de gestion des dossiers et des photographies judiciaires, d'analyse et de gestion des empreintes digitales et de la biométrie (VQ-35739) - AP2009-605 (CT-2188126) — (Ra-1511)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, ce qui suit :

- 1° de mettre fin au contrat d'acquisition d'un logiciel de gestion des dossiers et des photographies judiciaires, d'analyse et de gestion des empreintes digitales et de la biométrie octroyé à « Unicom Gestion unifiée des Communications inc. » à la suite de la demande de soumissions publiques VQ-35739 et de la résolution CA-2006-0153 du 16 mai 2006;
- 2° d'adjuger, à « Technologies Excellium inc. », un contrat en vue de la mise à jour du logiciel de gestion des dossiers et des photographies judiciaires, d'analyse et de gestion des empreintes digitales et de la biométrie, au montant de 107 005,50 \$ incluant les taxes;
- 3° d'adjuger, à « Technologies Excellium inc. », un contrat d'entretien de trois (3) années, pour le logiciel de gestion des dossiers et des photographies judiciaires, d'analyse et de gestion des empreintes digitales et de la biométrie, au montant annuel de 40 070,63 \$ incluant les taxes, pour un total de 120 211,88 \$ incluant les taxes incluses.
- 4° de retourner au surplus non affecté de l'agglomération un montant de 199 433,60 \$ qui a été approprié pour permettre l'acquisition et l'implantation du progiciel UNIDAC.
- 5° d'approprier un montant de 147 076,13 \$ à même le surplus non affecté de l'agglomération pour permettre l'acquisition de la mise à jour du logiciel UNIDAC et le contrat d'entretien pour l'année 2010.

Ce contrat demeure sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010 et subséquents par les autorités compétentes.

CE-2009-2528 Avis de motion et adoption du *Règlement modifiant le Règlement sur les services professionnels pour la réalisation d'une place publique dans le secteur D'Estimauville de l'arrondissement Limoilou et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1619 - AT2009-306 (Ra-1511)*

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de donner un avis de motion et d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur les services professionnels pour la réalisation d'une place publique dans le secteur D'Estimauville de l'arrondissement Limoilou et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1619.*

CE-2009-2529 Avis de proposition déposé par madame la conseillère Anne Guérette, lors de la séance du conseil de ville tenue le 7 décembre 2009 - Information disponible à ce jour dans le dossier du projet « Le Diamant » ainsi que sur l'emplacement potentiel prévu à la construction du futur lien haute-ville/basse-ville - CU2009-109 (Ra-1511)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de donner suite à l'avis de proposition déposé par madame la conseillère Anne Guérette, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 7 décembre 2009, à l'effet de fournir, à la suite du dépôt par « Ex Machina » de l'étude de faisabilité, toute l'information disponible dans le dossier du projet « Le Diamant » ainsi que sur l'emplacement potentiel prévu à la construction du futur lien haute-ville/basse-ville.

CE-2009-2530 Avis de motion et adoption du *Règlement sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2010*, R.V.Q. 1573 - FN2009-076 (Ra-1511)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de donner un avis de motion et d'adopter le *Règlement sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier de 2010*, R.V.Q. 1573.

CE-2009-2531 Fermeture de rue, affectation au domaine privé de la Ville et vente du lot 1 750 210 du cadastre du Québec - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - GI2009-184 (Ra-1511)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'ordonner la fermeture de la rue projetée, constituée du lot 1 750 210 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec et de l'affecter au domaine privé de la Ville.

Il est également résolu que le comité exécutif, conditionnellement à la fermeture de ladite rue et à son affectation, au domaine privé de la Ville, autorise la vente, à « Domaine de la Pente Douce inc. », pour un montant de 48 000 \$ plus les taxes si applicables, d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 750 210 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de six-mille-six-cent-quarante-cinq mètres carrés et neuf dixièmes (6 645,9 m²), le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'offre d'achat jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Le solde à payer est de 43 000 \$, compte tenu d'un acompte de 5 000 \$ déjà versé. À ce prix de vente s'ajoutent les frais de gestion de 650 \$ excluant les taxes, déjà versés lors de la signature de l'offre d'achat.

CE-2009-2532 Retraite de monsieur Serge Viau (003401), directeur général associé à la Direction générale, le 1^{er} janvier 2010 - RH2009-1290 (Ra-1511)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de prendre acte de la retraite de monsieur Serge Viau (003401), directeur général associé à la Direction générale, le 1^{er} janvier 2010.

CE-2009-2533 Taux d'intérêt et pénalité applicable sur les sommes dues à la Ville - FN2009-075 (Ra-1511)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'adopter la résolution suivante :

« 1. les taxes et autres sommes dues à la ville portent intérêt, à compter de l'expiration du délai pendant lequel elles doivent être payées, au taux de cinq pour cent (5 %) par année;

2. une pénalité de zéro virgule cinq pour cent (0,5 %) des taxes exigibles est imposée par mois complet de retard, jusqu'à concurrence de cinq pour cent (5 %) par année;

3. la présente résolution remplace la résolution CV-2004-1243;

4. la présente résolution a effet à compter du 1^{er} janvier 2010 ».

La séance est levée à 14h30

Régis Labeaume
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

SO/hmd/lh/mcr/mc